

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 26 octobre 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : Mme Diane Legault, attachée de presse  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

#### **CE-2011-1076-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2011-1077-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2011-1078-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 OCTOBRE 2011**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 19 octobre 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2011-1079-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 675 178,13\$ préparée le 20 octobre 2011.
- 

#### **CE-2011-1080-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 79 150,75\$ préparée le 20 octobre 2011.
-

**CE-2011-1081-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ AUX TÉLÉ-COMMUNICATIONS / DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux télécommunications à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer M. Mathieu Lauzon au poste de préposé aux télécommunications à la Direction de la police à compter du 27 octobre 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2011-1082-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CONSEILLÈRE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE le 6 avril 2011, le Comité exécutif autorisait l'embauche de Mme Caroline Durand au poste de conseillère en gestion des ressources humaines à la Direction des ressources humaines ;

ATTENDU QUE Mme Caroline Durand a terminé sa période de probation et doit être confirmée à titre d'« employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que Mme Caroline Durand soit et est confirmée à titre d'« employé régulier permanent de la Ville de Terrebonne », et ce, à titre de conseillère en gestion des ressources humaines à la Direction des ressources humaines.

---

**CE-2011-1083-DEC ÉVALUATION DE LA CLASSIFICATION DE FONCTIONS**

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions cadres a procédé à l'étude des demandes soumises et qu'il recommande le classement suivant pour les nouveaux postes, à savoir :

Titre	Direction	Classe
Responsable comptes payables	administration et finances	4
Chef de service planification et architecture	aménagement du territoire	6

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner les évaluations de nouvelles fonctions ci-dessus énumérées.

---

**CE-2011-1084-REC ENTENTE DE PRINCIPE / ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE TERREBONNE (ADEC)**

ATTENDU QUE le protocole d'entente portant sur les conditions de travail convenu avec l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne est venu à échéance le 31 décembre 2010 ;

ATTENDU QUE l'Association des employés cadres et la Ville de Terrebonne ont entrepris des discussions en vue de son renouvellement et une entente de principe a été confirmée le 12 octobre dernier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, de

recommander au Conseil d'entériner l'entente de principe, d'une durée de quatre (4) ans, intervenue avec l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne dont les principaux éléments sont présentés dans le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2011-1085-DEC    VENTE DE GRÉ À GRÉ / EMBARCATION NAUTIQUE  
ET REMORQUE**

ATTENDU l'acceptation du Plan d'organisation par le ministre de la Sécurité publique dans lequel la Ville de Terrebonne n'a plus l'obligation d'effectuer la patrouille nautique compte tenu de l'état de la rivière des Mille Îles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de vendre l'embarcation et sa remorque ;

ATTENDU QUE deux (2) tentatives infructueuses ont été faites afin de vendre cette embarcation et sa remorque, soit par un encan et par une offre d'achat ;

ATTENDU QUE le 17 octobre 2011, M. Réjean Majeau, domicilié au 4, 1<sup>ère</sup> Avenue, à Saint-Esprit, faisait une offre d'achat de 9 000\$ pour l'embarcation et de 475\$ pour la remorque ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif accepte de vendre, de gré à gré, à M. Réjean Majeau (M2007-260838-09), domicilié au 4, 1<sup>ère</sup> Avenue, à Saint-Esprit, l'embarcation pour un montant de 9 000\$ (taxes en sus) et la remorque pour un montant de 475\$ (taxes en sus).

---

**CE-2011-1086-DEC    REJET / OFFRE D'ACHAT D'UN BATEAU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des offres d'achat publiques pour une « offre d'achat d'un bateau » (OA-2011-01);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 octobre 2011 ;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'entretien du territoire à l'effet de rejeter l'ensemble des soumissions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, que le Comité exécutif rejette l'ensemble des offres d'achat reçues pour la vente d'un bateau.

---

**CE-2011-1087-DEC    TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / TRAITEMENT DES  
EAUX USÉES INDUSTRIELLES, AMÉLIORATION ET  
TRAITEMENT DES ODEURS**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 231-05-2009 adoptée le 11 mai 2009 acceptant la soumission de la compagnie Norclair inc. pour l'amélioration et le traitement des odeurs au RBS pour le traitement des eaux industrielles, pour un montant de 451 384,87\$ (t.t.c) (SOU-2009-37) ;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. a présenté un certificat de paiement (# 7) pour un excédent de coût totalisant une somme de 17 325,22 (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif approuve le certificat de paiement numéro 7 émis par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. pour des travaux supplémentaires et autorise la trésorière à payer un montant de 17 325,22\$ (taxes en sus) à la compagnie Norclair inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 401. À cet effet, le certificat

de disponibilité de crédits no 2011-0166 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2011-1088-DEC SOUMISSION / REMPLACEMENT DE BARRIÈRE À NEIGE AU GARAGE MUNICIPAL DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour le remplacement de barrière à neige au garage municipal de Terrebonne (SOU-2011-108);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 octobre 2011 à 11 h 01, à savoir :

Les Entreprises Revalex inc.	38 814,25\$ t.t.c.
Prospéco Construction inc.	49 876,37\$ t.t.c. <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises Revalex inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 17 octobre 2011 par M. Richard Tremblay, architecte de la firme Bergeron Thouin, Architectes ;

ATTENDU également le rapport daté du 17 octobre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LES ENTREPRISES REVALEX INC.**, datée du 7 octobre 2011, pour le remplacement de barrière à neige au garage municipal de Terrebonne, le tout pour un montant de 34 070\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus réservés rénovation d'édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0295 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2011-1089-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR / SAISON 2011-2012**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la location d'une niveleuse avec opérateur – saison 2011-2012 (SOU-2011-111);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 octobre 2011 à 11 h 01, à savoir :

Excavation Marcel Clark inc.	53 872,29\$ t.t.c.
3093-4459 Québec inc. (Sablière Jean Villeneuve)	109 225,59\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Excavation Marcel Clark inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 octobre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **EXCAVATION MARCEL CLARK INC.**, datée du 18 octobre 2011, pour la location d'une niveleuse avec opérateur – saison 2011-2012, le tout pour un montant de 47 287,50\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0293 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2011-1090-DEC    AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / PLAN, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE / FUTUR BOULEVARD EST-OUEST ET RUE « A » / PROJET URBANOVA**

ATTENDU l'avis de motion déposé à la séance extraordinaire du 3 octobre 2011 pour le règlement d'emprunt 514 autorisant les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rues, de bordure, de trottoir, de revêtement bitumineux, d'éclairage routier, de feux de circulation, de pavé-uni, de glissière de sécurité esthétique, d'enfouissement des utilités publiques, signalisation, panneau interactif, mobilier urbain et de piste cyclable pour le boulevard Carmel, Est-Ouest, ainsi que la rue « A » dans le projet Urbanova ;

ATTENDU QU'il y a lieu de publier dans un journal local et par l'intermédiaire du site électronique d'appel d'offres du gouvernement (Se @o) un appel d'offres public pour des services professionnels en génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément à la Loi ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 761 000\$ (taxes en sus) selon le barème des honoraires de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, catégorie 2 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, la préparation d'un rapport géotechnique et les rapports environnementaux afin d'obtenir les certificats d'autorisation en vertu de l'article 32 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) pour les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rues, de bordure, de trottoir, de revêtement bitumineux, d'éclairage routier, de feux de circulation, de pavé-uni, de glissière de sécurité esthétique, d'enfouissement des utilités publiques, de signalisation, de panneau interactif, de mobilier urbain et de piste cyclable pour le boulevard Carmel, Est-Ouest, ainsi que la rue « A » dans le projet Urbanova.

Que l'acceptation de la soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 514 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

---

**CE-2011-1091-DEC    REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR UNE DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU la demande de dérogation mineure formulée par M. René Thibault dans le dossier D11-0360 ;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 298-06-2011 refusant cette demande ;

ATTENDU QUE ce refus s'appuie sur des critères qui furent appliqués postérieurement à la demande de M. Thibault pour le traitement de dossiers similaires ;

ATTENDU la bonne foi des intervenants au dossier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que les frais liés à la demande de dérogation mineure D11-0360, soit 600\$, ainsi que les frais d'arpentage, soit 733,39\$, soient remboursés à M. René Thibault, le tout conditionnel à la présentation de pièces justificatives. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0296 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---



## **CE-2011-1094-DEC SOUMISSION / RELIURE DE VOLUMES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la reliure de volumes pour les quatre (4) bibliothèques (SOU-2011-96);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 11 octobre 2011 à 11 h 02, à savoir :

Les Reliures Caron & Létourneau Ltée 38 005,10\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Reliures Caron & Létourneau Ltée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 12 octobre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **LES RELIURES CARON & LÉTOURNEAU LTÉE**, datée du 5 octobre 2011, pour la reliure de volumes pour les quatre (4) bibliothèques, le tout pour un montant de 33 359,75\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0285 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

## **CE-2011-1095-DEC HALLOWEEN / LA MARCHÉ DES ZOMBIES / SODECT / 29 OCTOBRE 2011**

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour organiser la marche des zombies le samedi 29 octobre 2011 de 19h30 à 21h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir la marche des zombies le samedi 29 octobre 2011 de 19h30 à 21h30 selon le trajet suivant :

départ de l'Île-des-Moulins / rue Saint-Pierre vers l'est / rue Laurier vers le nord / rue Saint-Louis vers l'ouest / boulevard des Braves vers le sud / retour à l'Île-des-Moulins.

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées ci-dessous :

- 1) Musique et animation familiale**  
La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.
- 2) Affichage**  
La mise en place de banderoles et d'affiches sur le parcours est permise le jour même de l'événement. Elles doivent être enlevées dès la fin de celui-ci.
- 3) Défilé**  
Un défilé est autorisé sur le trajet mentionné précédemment de 20h à 21h le samedi 29 octobre

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2011-1096-DEC CESSION ENVERS LA SOCIÉTÉ GRICS / CONTRATS INTERVENUS ENTRE M2e SOLUTIONS INC. ET LA VILLE DE TERREBONNE / LOGICIEL DES LOISIRS LUDIK ET SES PRINCIPALES OPTIONS**

ATTENDU QUE la société Grics (société de Gestion du Réseau Informatique des Commissions scolaires) a intégré sa filiale à part entière M2e (oeuvrant exclusivement dans le monde municipal) le 1<sup>er</sup> mars 2011 et que tous les contrats doivent être cédés ;

ATTENDU la demande de la société Grics à l'effet de signer une lettre autorisant ladite cession des contrats suivants : Ludik – module de base, module internet citoyen, module inscriptions téléphoniques, module fonctionnalités plus, module photo-tech (carte de citoyen), module tarification familiale et passerelle bibliothèque ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif donne son accord à la cession au profit de la Société Grics des contrats intervenus entre M2e Solutions inc. et la Ville de Terrebonne.

Que M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, soit et est autorisé à signer le document d'autorisation de cession.

Que M. Jean-Guy Renaud soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout autre document requis afin d'éteindre les droits de la Ville en fonction du logiciel Ludik et de ses modules.

---

**CE-2011-1097-REC SOUMISSION / ACHAT DE LICENCES DE « MICROSOFT OFFICE »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de licences de « Microsoft Office » (SOU-2011-105) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 octobre 2011, à savoir :

Softchoice Corporation	168 966,17\$ t.t.c.
Insight Canada (Sébastien Rochon)	169 073,04\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Informatique ProContact inc.	171 112,22\$ t.t.c.
Technologies Metafore inc.	171 491,78\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Compugen	205 153,18\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Softchoice Corporation s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 18 octobre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 204 030,56\$ (t.t.c.) en date du 26 septembre 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **SOFTCHOICE CORPORATION**, datée du 17 octobre 2011, pour l'achat de licences de « Microsoft Office », pour un montant de 148 313,51\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0292 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.



Que M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat de type Select à intervenir avec la compagnie Softchoice Corporation.

---

**CE-2011-1098-DEC    LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h20.

---

---

Président

---

Assistant-secrétaire